Ville de Saint-Basile-le-Grand
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

COMMUNIQUÉ *Pour publication immédiate*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE

Rencontre tenue à huis clos et diffusée en différé en raison de la COVID-19

Saint-Basile-le-Grand, le 29 octobre 2020 – La Ville de Saint-Basile-le-Grand tient à informer ses citoyens que la séance ordinaire du conseil municipal du 2 novembre prochain se tiendra de nouveau à huis clos, conformément aux directives données par le Gouvernement pour les régions en zone rouge. Dans cette perspective, les membres du conseil participeront à cette rencontre par visioconférence dans le but de respecter les mesures sanitaires mises en place et afin d'éviter au maximum les contacts entre les individus.

NE MANQUEZ PAS LA PROCHAINE DIFFUSION

La séance ordinaire se déroulera donc le 2 novembre en après-midi et sera par la suite diffusée en différé sur la chaîne YouTube de la Ville, le jour même, dès 19 h 30. Toutefois, en raison de certaines contraintes techniques, la vidéo pourrait être déposée avec un léger retard sur la plateforme. Vous pourrez accéder à l'enregistrement en vous rendant au villesblg.ca/seances.

FAITES-NOUS PARVENIR VOS QUESTIONS, LA PAROLE EST À VOUS!

Première période de questions : questions relatives à la vie municipale

Toute personne ayant des questions relatives à la vie municipale et désirant les poser dans le cadre de la séance ordinaire est invitée à les soumettre au Service du greffe en remplissant le formulaire en ligne disponible au villesblg.ca/seances **avant le vendredi 30 octobre, 12 h**. Les questions seront transmises au conseil municipal et les membres y répondront au début de la séance. Si un très grand nombre de questions est reçu, il est possible que des réponses soient données seulement lors d'une séance subséquente.

Les questions relatives à la pandémie de COVID-19 ne seront pas énoncées lors de cette période. Un suivi particulier sera fait par l'administration municipale auprès des citoyens afin de répondre à leurs interrogations. Par ailleurs, la Municipalité vous rappelle de consulter régulièrement le villesblg.ca/covid-19 où les mesures et directives mises en place par la Ville sont présentées ainsi que toute l'information à jour sur l'évolution de la pandémie.

Deuxième période de questions : questions relatives au contenu de la séance

Aussi, les citoyens qui auront des questions portant sur le contenu de la séance, après l'avoir visionnée, pourront les faire parvenir via le formulaire en ligne conçu à cet effet. Les membres du conseil municipal s'assureront d'y répondre au début d'une séance subséquente.

...2

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mairie • 204, rue Principale J3N 1M1
450 461-8000, poste 8100
communications@villesblg.ca
www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca

Projets d'ordre du jour et procès-verbaux

Rappelons que les projets d'ordre du jour sont disponibles au villesblg.ca/seances le vendredi précédant chacune des séances ordinaires. Les procès-verbaux, avant d'être rendus publics, doivent être adoptés par le conseil municipal lors de la séance ordinaire subséquente; par la suite, ils peuvent être consultés en ligne au villesblg.ca/seances.

- 30 -

Source : Emmanuelle Joly, agente d'information
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8100 | e.joly@villesblg.ca

Demandes médias
Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca